



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les moyens de la rentrée 2026 Enseignement privé sous contrat Programme 139

**Direction des affaires financières
4 février 2026**

Sommaire

Les constats statistiques de la rentrée 2025

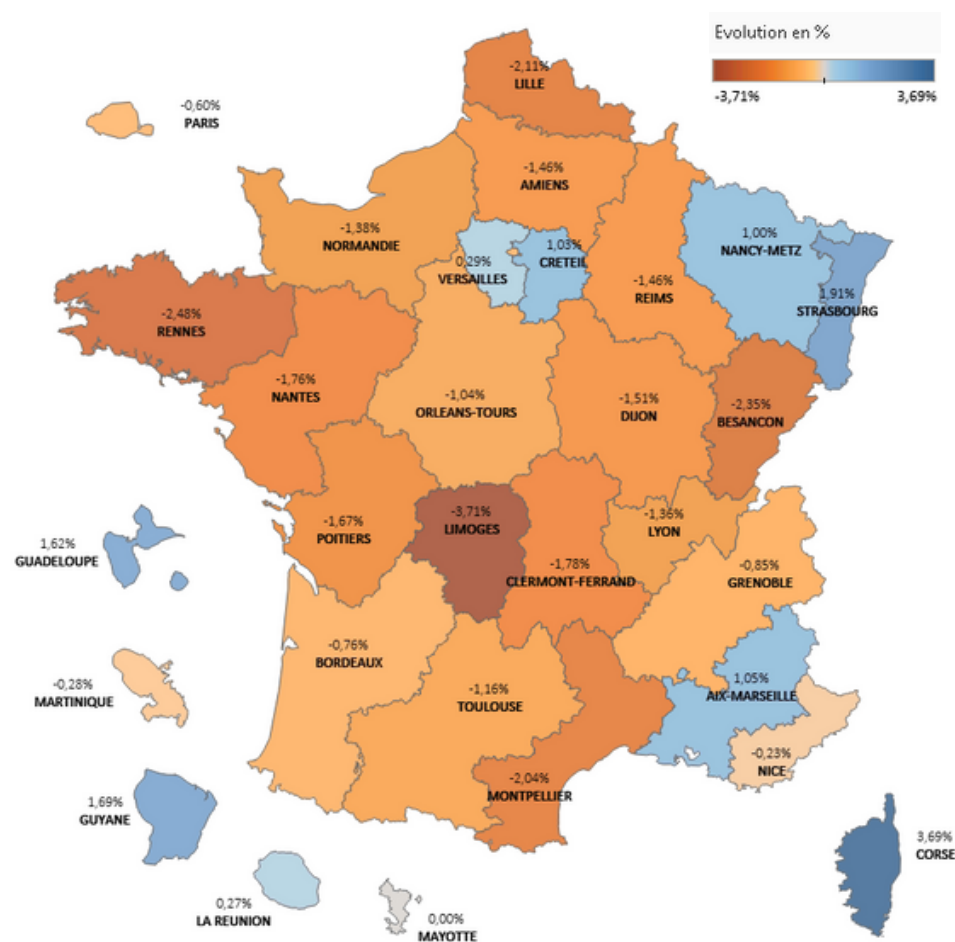
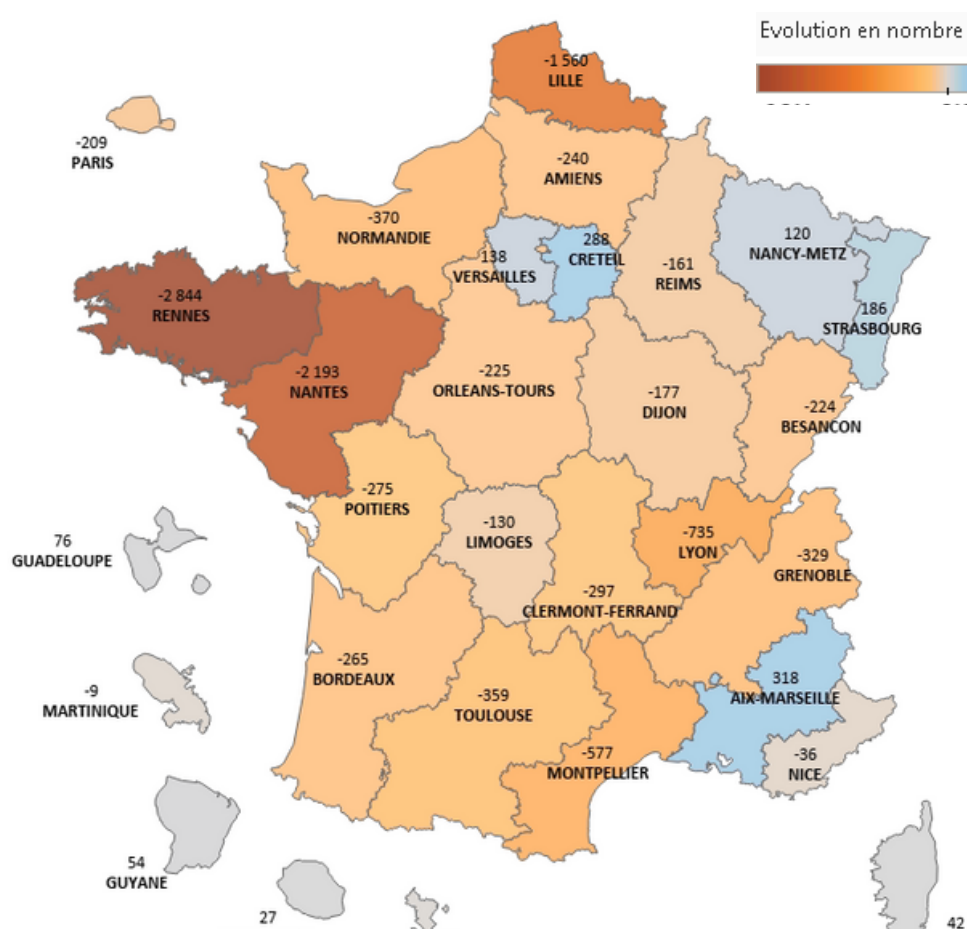
Le rappel du contexte budgétaire : services votés et loi de finances pour 2026

Le détail du schéma d'emplois arbitré

Les constats statistiques de la rentrée 2025

Les effectifs du 1er degré sont en baisse par rapport à 2024 (-1,20% soit - 10 105 élèves). Le préélémentaire baisse de - 0,33% et l'élémentaire de -1,66%.

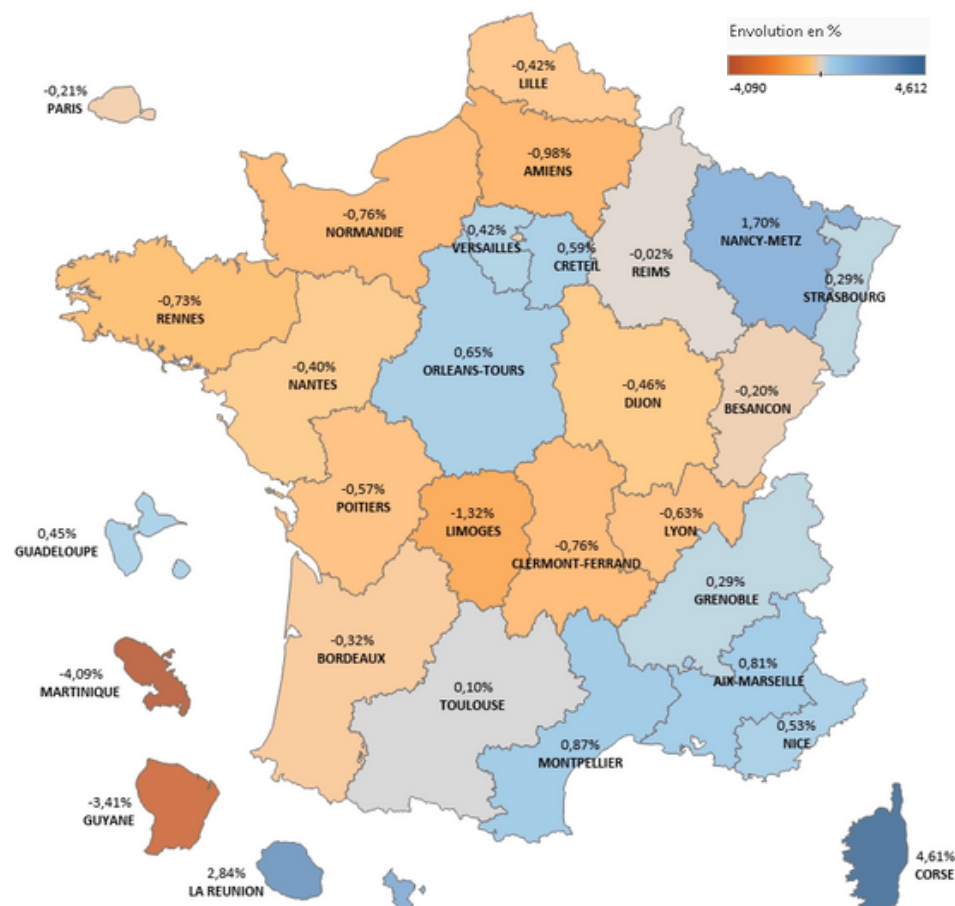
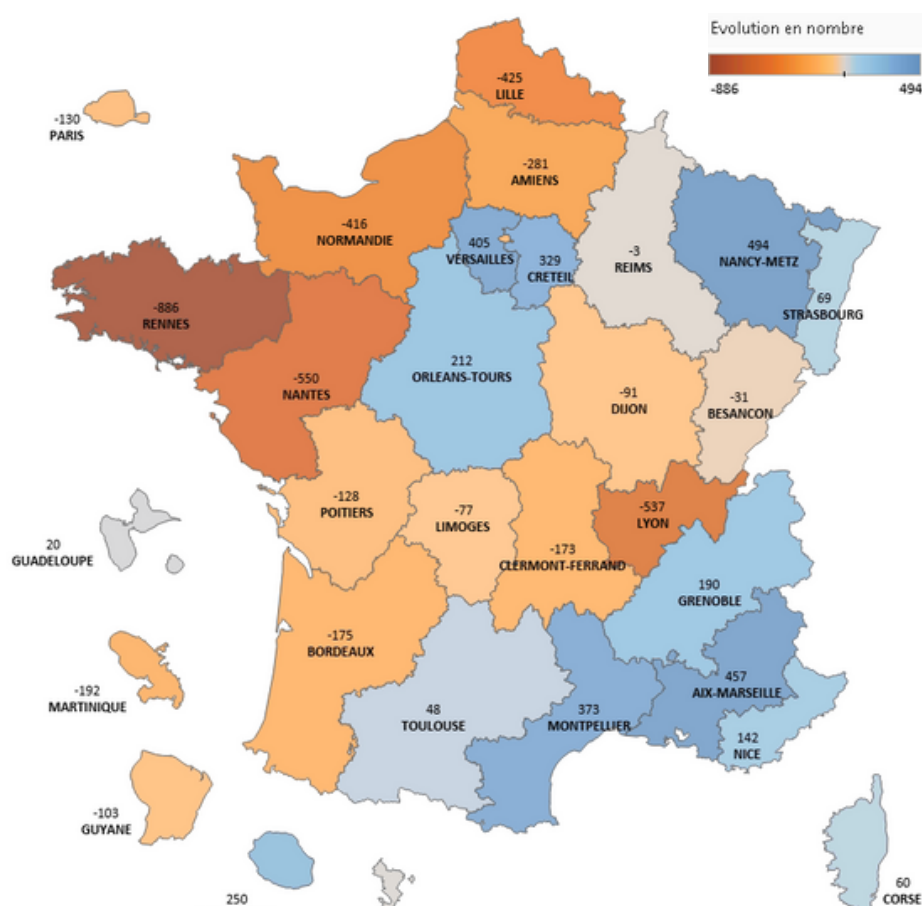
1er degré sous contrat - Evolution des effectifs d'élèves entre les rentrées scolaires 2024 et 2025



Les constats statistiques de la rentrée 2025

Le nombre d'élèves dans le 2nd degré est quasi stable : - 0,09% (- 1 149 élèves) par rapport à 2024. Cependant on constate une baisse au collège (- 4 452 élèves) et une hausse au lycée (+ 1 517 élèves en lycée professionnel PRO, + 1 131 en lycée général et technologique et + 655 en post bac).

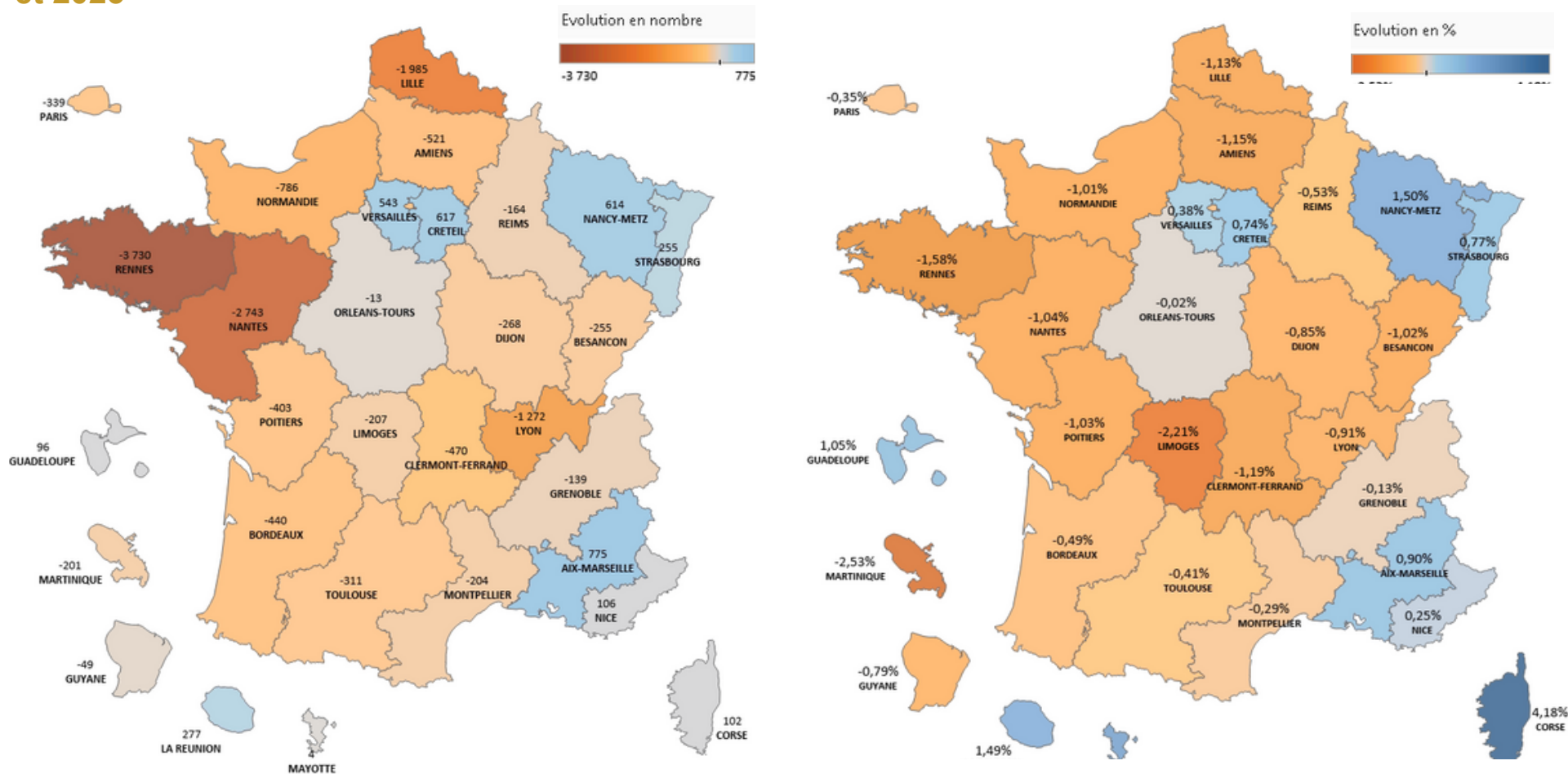
2nd degré sous contrat - Evolution des effectifs d'élèves entre les rentrées scolaires 2024 et 2025



Les constats statistiques de la rentrée 2025

L'enseignement privé sous contrat tous degrés confondus connaît une légère baisse de -0,54%.

1er et 2nd degré sous contrat - Evolution des effectifs d'élèves entre les rentrées scolaires 2024 et 2025





Le rappel du contexte budgétaire : services votés

Malgré le vote de la loi de finances initiale pour 2026 lundi, on reste en régime de services votés jusqu'à la promulgation de la loi > loi n° 2025-1316 du 26 décembre 2025 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances sur les services votés
Reconduction au maximum des crédits ouverts en loi de finances initiale pour l'année 2025 : 8,918 Md€ sur l'ensemble du programme ;
25 % des crédits mis à disposition pour le premier trimestre sur le HT2 et 33 % sur le T2

Le rappel du contexte budgétaire : services votés

Seules les dépenses permettant la continuité des services publics sont autorisées : les dépenses de guichet (ex : forfait d'externat, bourses..) et les dépenses de fonctionnement courant des services nécessaires pour assurer la continuité des services (ex : versement de la gratification aux étudiants en formation initiale effectuant des stages d'observation en responsabilité (SOPA) ; dépenses d'actions sociales telles que la restauration collective).

De manière générale sont exclues les créations nettes d'emplois et les dépenses discrétionnaires sauf cas particuliers.

Dès avis du CBCM sur la prévision de dépenses présentée par le RPROG au titre de ce premier trimestre, les blocages sont partiellement levés pour porter les crédits disponibles à hauteur des besoins indispensables à la continuité des services publics.

Le rappel du contexte budgétaire : loi de finances 2026

Plafond d'emplois prévisionnel pour 2026 :

132 343 ETPT inscrits au plafond pour 2026, soit – 20,92 ETPT par rapport à la LFI 2025 correspondant à l'extension en année pleine des mesures décidées pour la rentrée 2025 (-39,60 ETPT) et à l'application des mesures de rentrée 2026, en tiers d'année (+19 ETPT). Sont également pris en compte -243 ETPT au titre de corrections techniques (mise en conformité technique du plafond d'emplois en Nouvelle Calédonie, sans modification du nombre d'enseignants et transfert des enseignants du 1^{er} degré de Wallis et Futuna dans l'enseignement public).

Précédents schémas d'emplois en ETP :

- 2020 : 0
- 2021 : - 239
- 2022 : 0
- 2023 : - 502
- 2024 : - 500
- 2025 : - 59

Le rappel du contexte budgétaire : loi de finances 2026

Extrait du projet annuel de performances – annexe du projet de lois de finances pour 2026

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Enseignants du 1er degré	1 899,00	941,00	9,00	1 417,00	0,00	9,00	-482,00
Enseignants du 2nd degré	3 532,00	1 996,00	9,00	3 252,00	0,00	9,00	-280,00
Enseignants stagiaires	2 150,00	0,00	9,00	2 968,00	2 968,00	9,00	+818,00
Total	7 581,00	2 937,00		7 637,00	2 968,00		+56,00

public) + 106 ETP de recrutements complémentaires pour la réforme de la formation initiale une fois connus les résultats aux concours (cf slide suivante)

- La ligne « enseignants stagiaires » = + 818 ETP

Le total correspond à + 56 ETP

Pour la réforme de la formation initiale, on a donc + 818 stagiaires et +106 ETP de recrutements complémentaires à venir une fois connus les résultats du concours.

Le rappel du contexte budgétaire : loi de finances 2026

Les mesures liées à la réforme de la formation initiale des enseignants

- Les stagiaires apportent une quotité d'enseignement différente : 0 pour élèves, entre 0,5 et 1 pour les autres stagiaires (ancien et nouveaux concours).
- Dans la cadre de la réforme de la formation initiale, sur le programme 139, il est envisagé un flux positif de stagiaires et élèves de 818 ETP.
- Si les résultats des concours confirment la répartition initialement envisagée entre élèves, mi-temps et temps plein, il est prévu 106 ETP pour compenser un déficit en moyens d'enseignements et permettre le recrutement de maîtres délégués qui seront répartis entre académies en fonction des résultats des concours académiques.

L'affectation des
et l'incertitude e
alloués à la rent
ajustement.

	ETP	Moyen d'enseignement
Stagiaires sans service M1 (réforme FI)	715	0
Stagiaires mi-temps nveau concours M2	585	292
Stagiaires ancien concours mi-temps	-166	-83
Stagiaires ancien concours temps plein (MEEF)	-316	-316
	818	-106

nd degrés
ont être



Le rappel du contexte budgétaire

La répartition présentée par académie aujourd'hui concerne les - 868 ETP.

Première étape : la répartition est établie sur la base d'un retrait de 941 ETP soit :

- - 868 ETP
- - 10 ETP au titre de la réserve ministérielle
- - 13 ETP au titre de la réserve à projet du SGEC (projets faisant l'objet d'un financement fléché)
- - 50 ETP pour les moyens fléchés sur l'inclusion

Deuxième étape : sont ensuite réalloués + 13 ETP au titre de la réserve à projet du SGEC et + 50 ETP au titre des dispositifs d'inclusion (par parité avec l'enseignement public)
Soit un retrait de - 878 ETP, les 10 ETP de la réserve ministérielle devant être répartis ultérieurement au profit d'établissements non affiliés au SGEC.

Troisième étape : les 106 ETP de moyens complémentaires pour la réforme de la formation initiale seront répartis à la rentrée scolaire 2026, après les concours.

Le détail du schéma d'emplois arbitré

La ventilation des moyens d'enseignement pour l'enseignement catholique est effectué à la suite d'une large concertation :

- **Les échanges en amont avec les académies, dès novembre 2025, permettent de comprendre les besoins et spécificités locales, et les attentes des rectorats.**
- **L'analyse, pour chaque académie, des évolutions démographiques constatées à la rentrée 2025, des conditions sociales avec la prise en compte renforcée de l'IPS, et des taux d'encadrement rapportés à une moyenne nationale, permet d'évaluer les besoins en emplois, et de répartir au mieux les emplois à redéployer.**
- **A cette variation en emplois, s'ajoutent les objectifs ministériels d'ouverture de dispositifs d'inclusion, les projets au titre de la politique de réussite éducative portée par le SGEN (handicap, décrocheurs, allophones, etc.), le soutien à des projets spécifiques (ouverture d'établissements, montées pédagogiques).**

Le détail du schéma d'emplois arbitré

Après ventilation des mesures :

- **23 académies connaissent une diminution de leur dotation en moyens d'enseignement**
- **2 académies ont une dotation stable**
- **5 académies sont en progression de leur dotation en moyens d'enseignement**
- **22 académies bénéficient de moyens fléchés destinés à l'inclusion**



P.139 - Moyens de la Rentrée scolaire 2026 (en Moyens d'enseignement)				
P.139 Enseignement privé sous contrat 1er et 2nd degrés	Variations en emplois	ULIS et autres dispositifs d'inclusion	Projets SGE C	TOTAL MOYENS
	B	C	D	E= B + C + D
AIX-MARSEILLE	- 5,00	3,00	3,00	1,00
AMIENS	- 28,00	2,00	-	- 26,00
BESANCON	- 18,00	-	-	- 18,00
BORDEAUX	- 18,00	5,00	-	- 13,00
CLERMONT-FERRAND	- 28,00	1,00	-	- 27,00
CORSE	-	-	-	-
CRETEIL	4,00	2,00	4,00	10,00
DIJON	- 20,00	-	-	- 20,00
GRENOBLE	- 20,00	1,50	-	- 18,50
GUADELOUPE	- 5,00	-	-	- 5,00
GUYANE	- 1,00	-	-	- 1,00
LILLE	- 160,00	2,00	-	- 158,00
LIMOGES	- 6,00	-	-	- 6,00
LYON	- 21,00	3,00	-	- 18,00
MARTINIQUE	- 3,00	1,00	-	- 2,00
MAYOTTE	-	-	-	-
MONTPELLIER	- 19,00	1,00	-	- 18,00
NANCY-METZ	- 25,00	1,00	-	- 24,00
NANTES	- 170,00	3,50	-	- 166,50
NICE	1,00	3,50	-	4,50
NORMANDIE	- 60,00	4,00	-	- 56,00
ORLEANS-TOURS	- 25,00	1,00	-	- 24,00
PARIS	- 81,00	1,00	-	- 80,00
POITIERS	- 33,00	-	-	- 33,00
REIMS	- 25,00	-	-	- 25,00
RENNES	- 185,00	5,00	-	- 180,00
REUNION	- 2,00	2,00	6,00	6,00
STRASBOURG	- 6,00	1,00	-	- 5,00
TOULOUSE	- 18,00	2,00	-	- 16,00
VERSAILLES	-	2,00	-	2,00
Restent à ventiler au titre des ULIS		2,50		
TOTAL *	- 941,00	50,00	13,00	- 878,00
NVELLE CALEDONIE	-	-	-	-
POLYNESIE F.	-	-	-	-
ST PIERRE ET M.	-	-	-	-
TOTAL Répartition	- 941,00	50,00	13,00	- 878,00
Restent à répartir au titre de la réserve ministérielle	10,00	-		10,00
Restent à répartir au titre des moyens complémentaires RFIE				106,00
TOTAL BOP 139				- 762,00

* total au titre de la LFI pour le réseau catholique auxquels s'ajoutent -5 ETP au titre des autres réseaux et -31 ETP au titre de la résorption d'une partie du dépassement du schéma d'emplois 2025